



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE : ENIEME MASSACRE DES CIVILS A L'EST DE LA CAPITALE BANGUI.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Douala-Bangui, 24 janvier 2022 : Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) est très préoccupé par les scènes d'horreur interminable dans les régions en conflit.

Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) est vivement choqué et très indigné par la barbarie avec laquelle se comportent des êtres humains qui, visiblement, ont perdu la raison et condamne avec la dernière énergie les tueries et les actes de torture perpétrés contre les civils.

Les faits

Dans la nuit du 23 au 24 janvier 2022, les forces armées centrafricaines (FACA) appuyées par des éléments russes ont lancé une offensive sur un groupe armé de la Coalition des patriotes pour le changement (CPC) qui occupe la zone.

Plus d'une trentaine de civils auraient été tués. Certains lors de tirs à l'arme lourde durant l'opération ; d'autres auraient été emmenés en brousse puis exécutés, Il y aurait des femmes et au moins deux enfants parmi les victimes.

Selon les sources, il y a bien eu une opération contre les rebelles qui « rackettent et commettent des exactions contre la population qui travaille dans les mines ».

De tout ce qui précède,

Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) :

- Lourdemment attristé, condamne avec fermeté ces crimes odieux perpétrés par l'armée et les rebelles, adresse ses sincères condoléances à toutes les familles durement éprouvées ;
- Dénonce et s'insurge contre les assassinats et autres traitements inhumains et dégradants infligés aux civils ;
- Condamne fermement ces horreurs notamment à l'encontre des femmes et des enfants ;

Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) rappelle :

- Qu'aucune revendication légitime ne peut justifier les horreurs, les violences, les exactions et les violations des Droits Humains dans les zones de conflits.

En conséquence, le REDHAC :



Demande à toutes les parties en conflit le respect scrupuleux de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme en ses articles 3 et 5 qui stipule : article 3 : « Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne », article 5 « Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ».

- S'insurge contre les tueries et la déshumanisation des femmes et des enfants dans une guerre qu'elles n'ont pas voulue ;

Au Gouvernement centrafricain, le REDHAC :

- Rappelle une fois de plus que sa responsabilité régalienne est la protection des civils, des défenseurs des droits humains, des autorités religieuses et traditionnelles la sécurité du territoire en toute circonstance ;

- Recommande de prendre toutes les mesures adéquates et urgentes afin d'assurer la sécurité des civils, des Défenseurs des droits humains, des autorités religieux y compris les travailleurs humanitaires dans les régions en conflit ;

- De diligenter une enquête indépendante et impartiale internationale pour l'établissement des faits afin de retrouver tous les coupables des odieux massacres, afin qu'ils soient traduits devant une justice équitable et répondent de leurs actes.

Aux Nations Unies, à l'Union Africaine, à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UN, UA, CADHP) le REDHAC recommande :

- D'appeler l'Etat centrafricain et les rebelles à respecter scrupuleusement la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ;
- Le Protocole de Maputo relatif à la protection de la femme ;
- La Charte Africaine pour l'Enfant ;
- La Charte Africaine de la Démocratie, des Elections et la Gouvernance (CADEG) ;
- Les principes et directives sur les droits de l'Homme et des Peuples dans la lutte contre le terrorisme en Afrique.

Enfin, pour le REDHAC

- La COMMISSION VERITE-JUSTICE ET RECONCILIATION, reste la solution idoine, pacifique et durable serait une opportunité pour la réconciliation nationale gage d'un développement durable, de la sécurité humaine en Centrafrique.

SUIVEZ-NOUS

Tél. Fixe : Bureau (+237)233 42 64 04 ;

MOB : (+237) 691 23 89 96/ 697 61 81 95

Facebook :RedhacRedhac

Twitter : @RedhacRedhac

Site-Web :www.redhac.info